



ECONEWS

UNE HAUSSE DE LA PENSION MINIMALE : UNE ÉVIDENCE SOCIALE FACE À DES PRÉTEXTES POLITIQUES



ÉCONOMIE

Le taux de risque de pauvreté parmi les retraités a plus que doublé au cours de la dernière décennie, si bien qu'un retraité sur dix est désormais concerné. Parmi les facteurs expliquant cette évolution inquiétante figure notamment le niveau insuffisant de la pension minimum.

Avec seulement 2 350 euros brut par mois pour une carrière complète d'au moins 40 ans, cette pension se situe en dessous du seuil de risque de pauvreté, mais aussi en deçà du revenu jugé nécessaire pour mener une vie décente, tel que défini par le budget de référence. Une carrière complète de 40 ans ou plus n'est donc visiblement plus garante d'un vieillissement sans précarité.

1. HAUSSE DE LA PENSION MINIMUM : MESURE INUTILE ?

Bien que certains persistent à affirmer qu'une hausse de la pension minimum ne bénéficierait pas aux retraités les plus précaires, une telle position mérite d'être sérieusement relativisée, voire fermement réfutée. En effet, selon des données publiées dans le cadre d'une question parlementaire¹, le taux de faible niveau de vie – corolaire du taux de risque de pauvreté² – est deux fois plus élevé parmi ceux qui perçoivent un complément pour pension minimum, comparé à ceux qui n'en bénéficient pas³.

Du fait qu'environ 80% des bénéficiaires de ce complément pension minimum sont des femmes et que leur pension est, en moyenne, environ 40% inférieure à celle des hommes, une hausse de la pension minimum serait d'ailleurs aussi une politique en faveur de la réduction du *gender pension gap*.

1 Réponse commune de Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale et de Monsieur le Ministre des Finances à la question parlementaire n° 1382 du 17 octobre 2024 des honorables Députées Madame Sam Tanson et Madame Djuna Bernard.

2 Le taux de faible niveau de vie est calculé par l'IGSS avec un modèle de microsimulation qui se base sur les revenus connus par le CCSS – donc hors revenus de capitaux, revenus de l'étranger et subvention loyer – et qui simule le niveau des impôts payés par le ménage. Le fait qu'il soit aussi calculé sur base de 60% du niveau de vie équivalent – même si sur base d'une autre source de données – le rend en une alternative pour le taux de risque de pauvreté communément calculé par le STATEC.

3 Parmi ceux qui ont une carrière uniquement au Luxembourg, le taux de faible niveau de vie est 126% plus élevé pour les bénéficiaires d'un complément pour pension minimum. Parmi ceux avec une carrière étrangère il est 94% plus élevé pour les bénéficiaires d'un complément pour pension minimum.





Par ailleurs, il est important de rappeler qu'une hausse de la pension minimum peut être particulièrement importante pour les résidents n'ayant pas cotisé exclusivement au Luxembourg. En effet, avec le mécanisme de complément pension minimum, les revenus de pension étrangers sont complétés pour les résidents jusqu'au niveau de la pension minimum luxembourgeoise – sans que celui-ci ne soit proratisé en fonction des années passées au Luxembourg. Une revalorisation de cette pension minimum améliorerait donc concrètement la situation des nombreux retraités issus de carrières transfrontalières qui peinent à faire face aux coûts de la vie au Luxembourg avec leur pension (partiellement) étrangère.

2. IMPACT IMPORTANT À COÛT MODESTE

Au vu du niveau paupérisant de la pension minimum et des effets collatéraux positifs qu'aurait sa revalorisation, celle-ci devrait s'imposer comme une évidence.

Les critiques portant sur le coût d'une telle mesure ne peuvent être prises au sérieux. Non seulement une augmentation de 10% de la pension minimum représenterait un effort budgétaire limité à 30 millions d'euros – une somme modeste au regard des enjeux sociaux – mais en plus de nombreux autres dispositifs actuellement en place et activement promus entraînent des coûts bien plus élevés, tout en produisant des effets sociaux et économiques nettement plus contestables.

Comparée à d'autres mesures existantes, une hausse de 10% de la pension minimum apparaît comme un investissement social modeste. Elle coûterait :

- moins de la moitié de ce qu'a coûté la réduction de l'impôt sur le revenu des collectivités (IRC) de 17% à 16% en 2025 ;
- moins de la moitié du coût supporté par la CNAP pour les indemnités professionnelles d'attente – une dépense qui devrait en réalité relever entièrement du Fonds pour l'emploi ;
- moins de la moitié de ce que coûte la promotion fiscale des régimes de prévoyance-vieillesse ;
- moins que les frais d'administration actuellement à charge de la CNAP, lesquels devraient être assumés par le budget de l'État ;
- moins que le coût de l'exemption fiscale accordée à la prime participative dans les entreprises.

En conclusion, revaloriser la pension minimum n'est ni un luxe, ni une mesure symbolique ; il s'agit au contraire d'une nécessité sociale et économique. À l'heure où le risque de pauvreté progresse parmi les retraités (et le réajustement des pensions est mis en question), il est inadmissible que la pension minimum pour une carrière de 40 ans ne protège pas contre la précarité.

Le relèvement de la pension minimum représenterait un investissement modeste, mais aux effets concrets et durables. Refuser cette réforme au nom du coût, tout en finançant des mesures bien plus onéreuses aux retombées discutables, revient à faire un choix politique clair : celui du renoncement à la justice sociale et à un vieillissement sans précarité.
